



A Paris, le 23/06/2021

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Thierry Bordier  
Martine Desaulès - David Espin - Pascale Monchal - Boris Violet

## SI L'INTÉRESSEMENT M'ÉTAIT RÉELLEMENT COMPTÉ...

Sans surprise, l'accord d'intéressement pour les années 2021 à 2023 a été signé par les syndicats réformistes (SNE CGC et CFDT). **Sud**, quant à lui n'a pas signé ce qu'il considère être un accord au rabais, toujours soucieux de protéger les intérêts des salariés.

Outre nos revendications non satisfaites d'une répartition plus égalitaire, d'un délai de carence d'un mois en cas d'arrêt maladie pour le calcul du taux de présence et d'une clause de neutralisation de l'impact d'événements exceptionnels comme le COVID, **le relèvement des seuils pour le calcul de l'intéressement par rapport à l'ancien accord spolie les salariés. La preuve par les chiffres :**

Prenons à titre d'exemple l'année 2019, année qualifiée d'exceptionnelle avec un résultat net de 252 M€. Comparons ces résultats sur la base de l'ancien et du nouvel accord :

### CALCUL SUR LA BASE DE L'ANCIEN ACCORD POUR UN RN= 252 M€

Entre 0 et 180 M€	7 %	12,6 M€
Entre 180 et 200 M€	8 %	1,6 M€
Entre 200 et 220 M€	10 %	2 M€
A partir de 220 M€	11 %	3,52 M€
Booster 1 dès 220 M€		500 000 €
Booster 2 dès 250 M€		500 000 €
Booster coex inf 65 % M€		500 000 €
Booster coex inf à 63 %		500 000 €

**Total  
21,7 M€**

### CALCUL SUR LA BASE DU NOUVEL ACCORD POUR UN RN= 252 M€

Entre 0 et 220 M€	7 %	15,4 M€
Entre 220 et 240 M€	8 %	1,6 M€
Entre 240 et 260 M€	10 %	1,2 M€
Entre 260 et 300 M€	11 %	0 M€
A partir de 300 M€	12 %	0 M€
Booster si 300 M€		0 M€
Booster si coex inf 60 %		0 M€

**Total  
18,2 M€**

**MÉCANIQUEMENT AVEC UNE TELLE RÉVISION DES PALIERS, LES SALARIÉS PERDRAIENT EN MOYENNE 800 € SUR LEUR INTÉRESSEMENT.**

Pas si responsable que ça la CFDT !

Quant à la CGC qui promet 2 mois de salaires pour les prochains exercices, on la renvoie à sa calculette.